



PG/CG n° 687-2025

**LISTE D'APTITUDE POUR L'ACCÈS AUX GRADES
D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION ET
D'ASSISTANT TERRITORIAL DE CONSERVATION PRINCIPAL DE 2^{ème} CLASSE
PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE**

Le Président du Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région Ile-de-France,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code général de la fonction publique, notamment les articles L411-7 et L523-1 à L523-7,

Vu le décret n° 2010-329 du 22 mars 2010 portant dispositions statutaires communes à divers cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie B de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2011-1642 du 23 novembre 2011 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques, notamment son article 7,

Vu le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

Vu l'arrêté n° 2020-1203 du 9 décembre 2020 instituant les lignes directrices de gestion concernant la promotion interne des agents des collectivités et établissements affiliés auprès du CIG de la Grande Couronne,

Vu la proposition de la Commission Promotion Interne en date du 16 juin 2025,

Considérant que l'effectif des agents en contrat à durée indéterminée et des fonctionnaires du cadre d'emplois des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques, soit 298 agents au 31/12/2024, ouvre droit, après application des dispositions de l'article 9 du décret 2010-329 du 22 mars 2010, à 11 postes pour l'accès au grade d'assistant territorial de conservation et d'assistant territorial de conservation principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne,

ARRETE

Article 1 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'assistant territorial de conservation principal de 2^{ème} classe par voie de promotion interne est arrêtée comme suit avec effet au 1er juillet 2025 :

BOURGOGNON	AMANDINE	Communauté d'Agglomération Val Parisis (95)
GAUD	NAGUISA	Mairie d'OSNY (95)

Article 2 : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'assistant territorial de conservation par voie de promotion interne est arrêtée comme suit avec effet au 1er juillet 2025 :

BERNARD	LAURENCE	Mairie de PIERRELAYE (95)
DALLERAC	AUORE	Communauté d'Agglomération de l'Etampois Sud Essonne (91)
DION	STEPHANIE	Coeur d'Essonne Agglomération (91)
DUBUS	ALEXANDRA	Mairie de POISSY (78)

LEMIRE	SEVERINE	Mairie de GONESSE (95)
NEGOUAI	SANDRA	Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (95)
PRIEUR	JULIETTE	Communauté d'Agglomération Val d'Yerres Val de Seine (91)
REYSSIER	PIERRE	Mairie de CORBEIL-ESSONNES (91)
ROUBAUD	GERALD	Mairie de RAMBOUILLET (78)

Fait à Versailles, le 19/06/2025

le Président



Daniel Level

Maire de la commune déléguée de Fourqueux

Le Président,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Transmise au représentant de l'Etat le :

Affichée le :